FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Directive 2001/58/CE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : POLISH EXPRESS - ABEL AUTO

Code du produit : 017501 (aérosol 400ml)

Usage du produit : Permet de redonner de l'éclat a la carrosserie

Fournisseur : ABEL BONNEX S.A.R.L.

Adresse : 8, rue Gaspard Monge - B.P. 87- 76302 SOTTEVILLE LES ROUEN CEDEX

Tél. : 02.35.73.20.13 **e-mail : fds @ abelauto.com** **Télécopie : 02. 35.72.11.54**

APPEL D'URGENCE : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit : Mélange sous pression de solvants, huiles de silicones, agents antistatique, anti-UV, anti-radicaux libres

Composants contribuant aux dangers :

NOM	Gamme de concentration	*N° CAS*	*N°EINECS*	*Symbole*	*Phrases R*
Butane	Entre 45 et 55%	106-97-8	203-48-7	F+	12-9-16
Hydrocarbures cycloparaffiniques	< 3%	64742-47-8	265-149-8	Xn	65 –66
Propylène glycol méthyl éther	< 4%	1320-67-8	-	-	10

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases de risques / les valeurs limites d'expositions sont données section 8.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers : -
- Risques spécifiques : Extrêmement inflammable

Voir section 15 et 8 pour des informations complémentaires

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux : laver immédiatement à l'eau pendant 15 min., si besoin consulter un spécialiste
- Contact avec la peau : Se laver à l'eau et au savon
- Inhalation : Emmener à l'air frais, l'inhalation excessive des vapeurs peut provoquer vertiges et somnolences.
- Ingestion : Non concerné (aérosol)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : mousse, poudre, eau pulvérisée
- Moyens d'extinction contre indiqué : jet d'eau direct
- Dangers spécifiques / méthode particulière d'intervention : risque de projection d'aérosol, ne pas exposer le personnel d'intervention. En cas de feu important, refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : le port d'un casque de protection autonome est recommandé si des quantités importantes de produit sont répandues (boîtiers percés, accumulation de vapeur…)
- Précautions pour la protection de l'environnement : contenir les effluents à l'écart des égouts et des eaux de surfaces
- Méthodes de nettoyage : Récupération mécanique des boîtiers, éponger ou absorber avec une poudre inerte le résidu et placer dans des conteneurs en vue de son élimination par un récupérateur agrée. Nettoyer avec du détergent et rincer à grande eau. Attention à l'accumulation possible de gaz/vapeur très inflammable. Risque de formation d'une pellicule glissante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Mesures techniques : ventiler les locaux
- Précautions à prendre : ne pas fumer ni manipuler près d'une source de chaleur ou d'ignition.
- Conseils d'utilisation : ne pas mélanger avec les matières incompatibles (voir section 10) / respecter les conditions d'emploi / instruire le personnel sur les mesures à prendre en cas d'accident / manipuler en respectant les bonnes pratiques et les règles d'hygiène industrielle. Ne pas entrechoquer les aérosols.

Stockage :

- Mesures techniques : vérifier la hauteur de gerbage / vérifier la conformité de l'installation électrique / bien ventiler les locaux / bien vérifier la conformité des locaux à la réglementation en vigueur (installation classée suivant la quantité stockée). Respect des articles R232-12-14 et R232-15-15 du code du travail.
- Conditions de stockage recommandées : à l'écart de toute source de chaleur ainsi que des matières inflammables et des oxydants / éviter l'exposition au soleil / ne pas stocker à plus de 50°C / ne pas fumer:/ stocker à l'abri du gel.
- Matériau d'emballage recommandé : conserver dans son emballage d'origine. Ne jamais percer les aérosols.

Mode d'emploi :

Pulvériser sur la surface à traitée . Consulter la notice d'utilisation

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Paramètres de contrôle : VME : 1200 mg/m3 pour le solvant
- Equipement de protection individuelle : Pas d'équipement spécifique recommandé dans les conditions normales d'emploi

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	:	Liquide crémeux sous pression
Couleur	:	Blanc cassé
Odeur	:	Légèrement solvantée
pH à %	:	Inadapté
Point d'éclair	:	pt. éclair :< -30°C. Contient du butane.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CEE
Caractéristiques d'explosivité	:	Peut exploser par augmentation de la température interne si soumis à une forte élévation de température
Pression de vapeur	:	6 bars max. à 20°C
Températures caractéristiques	:	inadapté
Densité	:	inadapté
Solubilité du produit actif : eau	:	Oui
solvants	:	Non

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité : ne présente pas de risque en utilisation normale
- Réactions dangereuses :

  Conditions à éviter : température élevée supérieure à 50°C. Source d'étincelle ou d'ignition.

  Matières à éviter : acides ou bases pouvant attaquer le boîtier, humidité excessive pouvant entraîner une corrosion extérieure

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë : pas de données
- Effets locaux : pas de données

Aucun effet néfaste sur la santé n'a été observé dans les conditions normales d'utilisation

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Persistance – dégradabilité / mobilité / bio accumulation : pas de données
- Ecotoxicité : n'est pas supposé être dangereux pour l'environnement aquatique

13. ELIMINATION DU PRODUIT

- Déchets des résidus : ne pas percer ou brûler même après usage. Boîtier métallique recyclable. Elimination avec les ordures ménagères si l'article possède un point éco-emballage (♻) sinon remettre les déchets à un récupérateur agrée.
- *Remarque : l'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination le concernant.*

14. TRANSPORT

	Voie terrestre ADR	Voie maritime IMDG
Désignation	Aérosols	Aérosols
Classe	2	2
N° UN	1950	1950
Code classification	5F	5F
Groupe	-	-
Etiquette de danger	2.1	2.1
Marquage colis pour quantité limitée*	mention « UN 1950 AEROSOLS » dans un losange contrasté	mention « UN 1950 AEROSOLS » dans un losange contrasté

**Conditions LQ2 pour ADR ou colis <= 30 kg et emballage < =1L pour IMDG*

Remarque :

les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Compte tenu des évolutions réglementaires se conformer à la réglementation en vigueur au 1° janvier.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations communautaires :

Symbole (s) et indications de dangers

Phrases « R » & « S »

R12 : Extrêmement inflammable

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement, source d'étincelle et d'ignition. Ne pas fumer. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas inhaler les vapeurs.. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Autres indications :

Symbole tactile de danger : Non

Fermeture de protection à l'épreuve des enfants : Non

Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.
Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Ils ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'attention des utilisateurs est en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Phrases de risque mentionnées dans la section 2

R9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles / R10 : Inflammable / R12 : Extrêmement inflammable/ R16 : Peut exploser en mélange avec des matières Comburantes / R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestions / R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Section concernée par la dernière modification : Changement de modèle